



Les aidants naturels aident à accomplir les tâches à domicile et dans la communauté

Domicile	Communauté
<ul style="list-style-type: none">NettoyageBuanderiePréparation des repasTransport de boisDéneigement	<ul style="list-style-type: none">MagasinageMédicamentsRendez-vousCourses

Les participants au projet pilote sont admissibles à un **maximum de 4 heures** de soutien à domicile et dans la communauté **par semaine**

DES QUESTIONS OU DES PRÉOCCUPATIONS?

Service de soins continus et de soins à domicile de Yellowknife

1er étage, immeuble Jan Stirling
4702, avenue Franklin
Yellowknife (TNO)

Tél. : 867-767-9222
Courriel : nthssa_PFCG@gov.nt.ca

Pour vous inscrire, téléphonez au Service de soins continus et de soins à domicile de Yellowknife avant le 17 février 2020.

Pilote de rémunération des aidants naturels et communautaires



Administration des services de santé et des services sociaux
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST



Administration des services de santé et des services sociaux
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST



Projet pilote de rémunération des aidants naturels et communautaires

De quel pilote s'agit-il?

Un projet pilote de deux ans visant à offrir un soutien supplémentaire aux membres de la communauté qui vivent chez eux.

Qui peut présenter une demande de participation?

- Aînés
- Personnes âgées
- Personnes handicapées

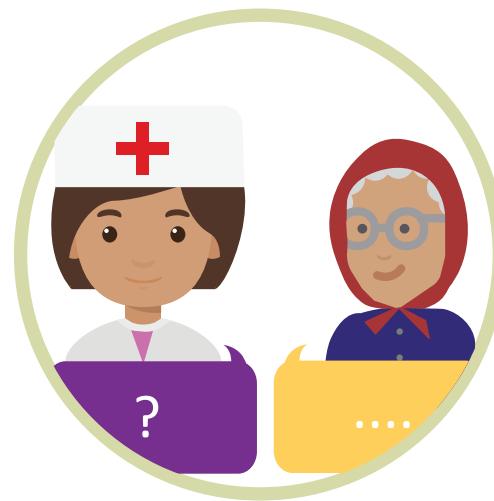
Quel est le but du pilote?

- Apporter du soutien aux aînés, aux personnes âgées et aux personnes handicapées pour les aider à vivre le plus longtemps possible dans leur propre foyer
- Accroître l'autonomie des aînés, des personnes âgées, des personnes handicapées et de leur famille

L'infirmier à domicile ou au centre de santé :

- évalue les besoins en soins des personnes qui présentent une demande de participation au projet pilote;
- font partie d'un comité relevant de l'ASTNO qui sélectionnera les participants;
- s'assurent tout au long du projet pilote que les besoins des participants sont satisfaits

Les personnes qui présentent une demande NE FERONT PAS toutes partie du projet pilote.



L'aide naturel peut être :

- un membre de votre famille qui sera embauché par l'organisme communautaire
- OU**
- un employé engagé par l'organisme

Vous aurez le choix



Les organismes communautaires :

- engagent et soutiennent les aidants rémunérés pour qu'ils fournissent les meilleurs services de soutien aux participants du projet pilote
- planifient l'horaire de l'aide et le paient

